

Les incubateurs d'entreprises innovantes liés à la recherche publique

Vous avez un projet de technologie innovante ? Un incubateur peut vous aider à démarrer

Un incubateur d'entreprises est un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les porteurs de projet.

Un incubateur d'entreprises innovantes peut vous aider à monter votre projet de création d'entreprise innovante à partir d'une idée ayant, dans la mesure du possible, fait l'objet d'un brevet, en vous offrant un appui en matière de formation, de conseil et de recherche de financement.

Un incubateur d'entreprises innovantes accueille plus spécifiquement des projets innovants en lien avec la recherche publique, qu'ils en soient directement issus ou qu'ils lui soient liés de manière indirecte.

Il est constitué au niveau régional, à l'initiative d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche.

Établi à proximité immédiate d'un site scientifique, il permet de maintenir des relations étroites avec l'ensemble des laboratoires de recherche et de bénéficier ainsi de ressources scientifiques, technologiques et économiques.

30 incubateurs d'entreprises innovantes sont labellisés par le ministère chargé de la recherche. Répartis sur le territoire national, ils sont multi-sectoriels, à l'exception de l'incubateur « Multimedia-Belle-de-Mai » à Marseille, spécialisé dans le multimedia éducatif, et de deux incubateurs spécialisés en biotechnologie : « Paris Biotech Santé » en Ile-de-France et « Eurasanté » en Nord-pas-de-Calais.



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène en continu des actions en faveur de l'innovation.

Il propose des mesures incitatives à la création d'entreprises innovantes. Il favorise le développement de jeunes entreprises à travers, notamment, des aides fiscales. Il définit un cadre juridique, parallèlement à des actions de sensibilisation, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise et pour développer les synergies entre recherche privée et recherche publique.

Les
incubateurs
d'entreprises
innovantes liés
à la recherche
publique

COMMENT FAIRE ?

Si vous êtes porteur d'un projet issu de vos recherches dans un établissement public d'enseignement supérieur ou d'un organisme de recherche, le service de valorisation de votre établissement vous mettra en contact avec l'incubateur de votre région.

Dans les autres cas, adressez-vous directement à l'incubateur de votre région.

Les projets candidats sont sélectionnés par le comité d'engagement de l'incubateur en fonction de leur degré d'innovation, de leur potentiel économique et de la qualité de l'équipe.

POUR EN SAVOIR PLUS

Chaque région possède au moins un incubateur.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur l'incubateur de votre région :

- auprès du délégué régional à la recherche et à la technologie de votre région (DRRT)
- auprès des services de valorisation de la recherche des universités et des organismes de recherche ;
- auprès de Retis, réseau regroupant les incubateurs soutenus par le ministère chargé de la recherche, les technopoles et les CEEI : www.retis-innovation.fr
- sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche où figure la liste des 30 incubateurs avec leurs coordonnées : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5739/les-incubateurs-d-entreprises-innovantes-lies-a-la-recherche-publique.html

Un atout pour créer son entreprise

Entre 2000 et fin 2009, ces incubateurs ont accueilli 2 611 projets d'entreprises innovantes dont près de 80% valorisent directement ou indirectement des résultats de la recherche publique.

Sur la même période, ces projets ont abouti à la création de 1 661 entreprises qui ont généré **plus de 4 000 emplois**

Répartition par secteur des projets incubés en 2009 :

- Sciences de la vie : **22 %**
- Biotechnologie : **7%**
- TIC : **37 %**
- Sciences pour l'ingénieur : **30%**
- Sciences humaines et sociales : **4 %**